

SD/LV/MC-NM

DG 2024-1190-A

ARRETES\2024\TEMPORAIRES\STATIONNEMENT\AUTRES\DEMENAGEMENTSEMMENAGEMENTS\
ALACHAT4RUEDUFAUBOURGDELAMADELEINE19ET20OCTOBRE2024

LE MAIRE DE MONTBRISON

- VU le code de la route,
- VU le code pénal et son article R 610-5,
- VU les articles L 2212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- VU l'arrêté de circulation urbaine du 26 janvier 1981,
- VU les arrêtés municipaux, temporaires et permanents, postérieurs à l'arrêté municipal de circulation urbaine précité, réglementant la circulation et le stationnement sur l'agglomération,
- VU la délibération en date du 21 décembre 2023 fixant les tarifs communaux,
- CONSIDERANT la demande formulée le 16 octobre 2024 par laquelle Madame Aimée Patricia LACHAT, domiciliée à SAVIGNEUX (42600) 5 domaine des Bouleaux, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public au 4 rue du Faubourg de la Madeleine pour assurer des opérations d'emménagement le samedi 19 octobre 2024 et dimanche 20 octobre 2024,
- CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des piétons et véhicules circulant sur le territoire communal,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / STATIONNEMENT / CIRCULATION RUE DU FAUBOURG DE LA MADELEINE

1-1 STATIONNEMENT

- Il sera exceptionnellement autorisé moitié trottoir / moitié chaussée à hauteur du n°4 au véhicule nécessaire aux opérations de chargement ou de déchargement.
- Le trottoir sera neutralisé à hauteur de l'immeuble et les piétons seront invités à se déplacer de l'autre côté de la chaussée.

1-2 CIRCULATION

- Elle se fera sur chaussée rétrécie à vitesse limitée « au pas » pour tous les véhicules à hauteur du véhicule stationné sur la chaussée.
- Madame Aimée Patricia LACHAT veillera à maintenir l'accès aux immeubles voisins.

ARTICLE 2 : DUREE DES DISPOSITIONS

- Les présentes dispositions seront effectives du samedi 19 octobre 2024 à 7 heures au dimanche 20 octobre 2024 jusqu'à 19 heures.
- Madame Aimée Patricia LACHAT s'engage à libérer le domaine public le plus rapidement possible.

ARTICLE 3 : SECURITE - SIGNALETIQUE

3-1-SIGNALETIQUE

- La signalétique sera mise en place par Madame Aimée Patricia LACHAT pour information et sécurité aux usagers du domaine public.



3-2- AFFICHAGE

- Le présent arrêté municipal devra être affiché sur place.

ARTICLE 4 : SANCTIONS

- Les contrevenants aux présentes dispositions seront verbalisés et leurs véhicules pourront être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : CLAUSES FINANCIERES

5-1 DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Le pétitionnaire devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public en vigueur.
- Compte-tenu de la nature de l'occupation du domaine public (déménagement-emménagement), il ne sera pas perçu de droit d'occupation du domaine public.

5-2- SIGNALÉTIQUE

- Le prêt de la signalétique se fera au centre technique municipal (40 avenue Thermale / 04 77 96 39 96) sur remise d'un chèque de caution de 36 euros qui sera rendu au moment de la restitution du panneau.

ARTICLE 6 : RECOURS

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à compter de sa notification par voie postale ou internet (www.telerecours.fr).

ARTICLE 7 : PUBLICATION

Le présent arrêté municipal sera publié sur le site internet de la ville à compter du

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la lieutenant commandant la Brigade de Gendarmerie de Montbrison et Monsieur chef de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Madame Aimée Patricia LACHAT 4 Rue du Faubourg de la Madeleine 42600 MONTBRISON,
patricialachat@yahoo.fr
- Pôle CTM / Espace public,
- Direction des Affaires Générales / recueil des actes administratifs,
- LFa/facturation eau et assainissement,
- LFa /OM-TRI,
- Association Montbrison Mes Boutiks
- La Presse.



Le 17 octobre 2024
Pour Monsieur le Maire,
Serge DEMOLIERE
Directeur des Services Techniques

AM 2024/1190 ODP EMMENAGEMENT 4 RUE DU FAUBOURG DE LA MADELEINE
Annexe/Photo

